



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 juin 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-sixième session

#### Compte rendu analytique (partiel)\* de la 1<sup>ère</sup> séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le lundi 2 mai 2011, à 10 heures

*Président provisoire:* M. Salama (Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies  
aux droits de l'homme)

*Président:* M. Pillay

### Sommaire

- Ouverture de la session
- Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité
- Élection du Président et du Bureau du Comité
- Adoption de l'ordre du jour
- Questions diverses

---

\* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Ouverture de la session**

1. Le **Président provisoire** déclare ouverte la quarante-sixième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.
2. Au nom du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et en sa qualité de Directeur de la Division des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, il accueille M<sup>me</sup> Shin et M. Ribeiro Leão en tant que nouveaux membres du Comité.
3. Le Président provisoire note que 2011 a été une année difficile pour les organes conventionnels et leurs membres ont commencé, avec les États parties, la société civile et les autres parties prenantes, à réfléchir aux moyens de les renforcer, suite à l'appel lancé en automne 2009 par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Depuis la dernière session du Comité, une série de manifestations ont eu lieu dont la plus récente s'est déroulée en République de Corée à l'intention des acteurs de la société civile internationale; d'autres sont prévues dans les mois à venir, en vue de rassembler les groupes individuels de parties prenantes pour recueillir leurs avis et leurs suggestions sur la manière d'améliorer les méthodes de travail des organes conventionnels et de renforcer leur efficacité, au profit des détenteurs de droits dans le monde entier.
4. Dans ce contexte, les principaux événements qui se sont produits ont été l'adoption de la Déclaration de Dublin en novembre 2009 concernant le processus de renforcement du système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, suivi en juin 2010 par la Déclaration de Marrakech sur le renforcement des relations entre les institutions nationales des droits de l'homme et le système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, qui contenait des recommandations pour améliorer la coopération, et en septembre 2010 par la Déclaration de Poznan concernant les réformes du système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, qui a bénéficié de la participation active du Comité. Une consultation avec les États parties est prévue les 12 et 13 mai à Sion, en Suisse, à laquelle les Présidents de tous les organes conventionnels ont été invités et des consultations à l'intention des institutions des Nations Unies et des acteurs de la société civile sont prévues plus tard dans l'année. Une réunion destinée à achever la phase consultative est également prévue à Dublin à l'automne.
5. En ce qui concerne les travaux intercomités, une réunion du groupe de travail concernant le suivi des observations finales, des enquêtes, des visites et des décisions mises en place par la réunion intercomités, s'est déroulée du 12 au 14 janvier 2011 à Genève, en présence de Messieurs Abdel-Moneim et Kedzia. Le Comité a reçu une version préliminaire du rapport de la réunion, qui contenait les points sur lesquels le groupe de travail était parvenu à un accord, à soumettre en juin à la réunion intercomités et à la réunion des présidents des organes conventionnels chargés des droits de l'homme. Une journée de consultation entre le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité contre la torture aura lieu le 7 mai au Château de Bossey pour étudier les thèmes choisis pour la prochaine réunion intercomités et examiner la manière de renforcer les méthodes de travail, d'améliorer l'efficacité des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme et de mieux gérer la charge de travail, comme l'exige l'Assemblée générale de tous les organes conventionnels.
6. Le Président provisoire relève que le Conseil économique et social a par deux fois reporté une décision sur la demande de temps de réunion supplémentaire formulée par le Comité. Durant la précédente session de fond du Conseil en décembre 2010, la résolution 2010/37 a été adoptée demandant au Président du Comité de décrire les

dispositions mises en place pour plus d'efficacité, avant que le Conseil ne prenne une décision.

7. Une plus grande attention devrait être accordée à la demande du Comité au secrétariat d'étudier quelles sont les implications budgétaires du travail en deux chambres, de la conversion en séance plénière du groupe de travail de présession, comme de la demande d'une session supplémentaire. Le Président provisoire note toutefois que les États tendent à restreindre au maximum l'autorisation de ressources complémentaires et il encourage donc le Comité à leur expliquer le bien-fondé d'une troisième réunion pour étudier le rapport d'un État partie.

8. Le Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est entrée en vigueur le 23 décembre 2010 et des élections au Comité des disparitions forcées interviendront le 31 mai 2011. Le 17 février 2011, un groupe de travail à composition non limitée a par ailleurs adopté un projet de Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, pour définir une procédure de présentation de communications individuelles, projet qui doit être transmis à l'Assemblée générale pour adoption officielle lors de sa soixante-sixième session. En outre, le groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, a tenu sa première session en avril avec la participation d'un membre du Comité. Ces efforts pourraient se traduire par la mise en place d'un nouvel instrument et d'un organe de surveillance.

9. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) continue d'encourager la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Protocole facultatif en particulier, y compris par le biais de ses représentants sur le terrain. Toutefois, il n'y a pas eu de progrès évidents du processus de ratification depuis la précédente session du Comité.

10. Une correspondance du groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement relative à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement et au travail, a été adressée à tous les Présidents des organes conventionnels et le Président provisoire apprécierait d'avoir les observations et les avis du Comité à cet égard.

11. Compte tenu de l'augmentation massive de la demande de services de conférence à Genève au cours des dernières années, sans augmentation correspondante des ressources, le Président provisoire exhorte le Comité à prendre des mesures consistant par exemple à limiter les réponses écrites demandées aux États parties, car il devient de plus en plus difficile d'assurer leur traduction, ce qui entrave le travail du Comité.

12. Le Président provisoire assure au Comité le total soutien du secrétariat durant la présente session et il approuve le travail réalisé par le Bureau sortant.

#### **Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité**

13. *M<sup>me</sup> Shin et M. Ribeiro Leão prononcent l'engagement solennel prévu à l'article 13 du règlement intérieur du Comité.*

#### **Élection du Président et des autres membres du Bureau du Comité**

14. **M. Texier** propose la candidature de M. Pillay à la présidence.

15. **M. Tirado Mejía, M. Kerdoun, M. Kedzia, M. Abdel-Moneim et M. Sadi** appuient la candidature.

16. *M. Pillay est élu Président par acclamation.*

17. *M. Pillay prend la Présidence.*

18. Le **Président** invite à proposer des candidatures aux trois postes de vice-présidents.
19. **M. Riedel** propose d'élire M. Schrijver.
20. **M. Abashidze** propose la candidature de M. Kedzia.
21. **M<sup>me</sup> Barahona Riera** propose d'élire M. Tirado Mejía.
22. *M. Kedzia, M. Schrijver et M. Tirado Mejía sont élus vice-présidents par acclamation.*
23. Le **Président** invite à proposer des candidatures au poste de rapporteur.
24. **M. Dasgupta** propose d'élire M. Sadi.
25. *M. Sadi est élu rapporteur par acclamation.*

#### **Adoption de l'ordre du jour (E/C.12/46/1)**

26. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **Questions diverses**

27. Le **Président** invite à formuler des observations sur les questions posées par M. Salama dans sa déclaration liminaire et sur tout autre point.
28. **M. Sadi** déclare qu'il a récemment assisté à une réunion du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en tant que membre de la délégation jordanienne, et il a été surpris par la méconnaissance des activités du Comité des droits économiques, sociaux et culturels concernant les femmes, en particulier celles relatives à l'égalité entre les sexes. M. Sadi demande à M. Salam s'il pourrait corriger la situation.
29. **M. Schrijver** demande si certains éléments de l'évaluation du fonctionnement du mécanisme d'examen périodique universel ont un lien avec l'application des droits économiques, sociaux et culturels, ou une quelconque incidence sur celle-ci.
30. **M. Tirado Mejía** demande dans quelle langues sera tenue la consultation des États parties les 12 et 13 mai à Sion. Il serait souhaitable de prévoir des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
31. **M. Kerdoun** souhaite obtenir des détails sur les activités prévues pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, et il demande si le Comité pourra y prendre part.
32. **M. Salama** (Directeur, Division des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme) dit qu'il a adressé deux mois plus tôt une requête à tous les organes conventionnels chargés des droits de l'homme, pour qu'ils contribuent au débat actuel sur le droit au développement. Le Comité est en bonne place pour participer à ce débat.
33. La consultation au Château de Bossey, le 7 mai, se tiendra en anglais, français et espagnol. Bien que la présence d'interprètes professionnels ne puisse être assurée, des dispositions informelles seront prises pour garantir l'usage des trois langues. Comme la consultation avec les États parties à Sion les 12 et 13 mai est financée au moyen de ressources extrabudgétaires et se déroule dans un lieu relativement éloigné, elle se tiendra uniquement en anglais et en français.
34. M. Salama doute que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ne soit pas informé des activités du Comité des droits économiques, sociaux et culturels concernant les questions relatives à l'égalité entre les sexes, car ces activités figurent sur le site Internet du HCDH et sont rapportées aux acteurs compétents par le

Groupe des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes. La promotion insuffisante des activités des comités reflète peut-être leur manque de ressources et les lacunes du site Internet actuel. Un nouveau site web est actuellement créé pour résoudre ce problème. M. Salama examinera le cas particulier soulevé par M. Sadi avec le Groupe des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes.

35. Le processus d'examen périodique universel n'a subi aucune modification susceptible d'avoir une incidence sur le travail des organes conventionnels, excepté la prolongation à quatre ans et demi du cycle de présentation des rapports. L'un des points de l'ordre du jour de la consultation à Sion concerne l'harmonisation et le renforcement mutuel des travaux des organes conventionnels et de l'examen périodique universel. L'idée d'un calendrier général pour l'examen des rapports des États parties pour tous les organes conventionnels a été suggérée. Un tel calendrier garantirait aux États membres un délai de cinq ans avant la date limite de présentation de leurs rapports, permettant ainsi à toutes les parties prenantes, en particulier aux organisations de la société civile, de recueillir les informations appropriées et de synchroniser l'examen des rapports des États parties par les organes conventionnels, avant l'examen périodique universel. M. Salama souhaite voir cette idée débattue lors des consultations au Château de Bossey et à Sion.

36. **M. Schrijver** dit que la contribution du Comité concernant le droit au développement a été rédigée par le Président et le rapporteur en novembre 2010. Il demande au secrétariat de la distribuer à tous les membres du Comité.

*Le débat résumé prend fin à 10 h 50.*